CE QUI EST BON A SAVOIR;

OU

RÉPONSES des Concessionnaires du Forez, aux objections contenues dans les divers Mémoires de quelques propriétaires de cette ci-devant province.

PREMIERE OBJECTION.

Les mines du Forez sont des mines superficielles, que qui que ce soit peut facilement extraire.

Si cela est, pourquoi MM. les députés du Forez attaquent-ils le projet du comité, qui dit formellement que les mines superficielles appartiendront au propriétaire du sol? . . . Par mine superficielle, on entend une mine qui est toute entière à la surface de la terre ou du moins à très-peu de profondeur; or, il est de fait notoire avoué par une adresse imprimée & envoyée de St.-Etienne à l'assemblée nationale, que les mines de la ci-devant province du Forez s'inclinent de 45 dégrés; c'est-à-dire, de 3 pieds sur 6 pieds, en sorte que chaque toise qu'on parcourt sur la surface en partant à angle droit de la tête de la mine, augmente sa profondeur de trois pieds, à laquelle il faudra encore ajouter toute l'élévation du terrein, si le pays est montagneux, comme en Forez. Des mines ainsi disposées dans le sein de la terre, nécessitent absolument de grands travaux & une grande étendue de terrein pour être bien exploitées, & cela n'est pas facile à tout le monde; il faut de l'argent, de l'espace, du courage & des connoissances: & comment les propriétaires du Forez seroient-ils en état de faire ces ouvrages & d'établir ces machines, puisqu'ils

n'ont pas ſu ſe ſervir de celles des conceſſionnaires dont ils ſe ſont emparés, avec leſquelles les conceſſionnaires extrayoient de quatre à ſix mille pieds cubes de charbon par jour; ils ont repris leur ancienne & miſérable méthode de le faire extraire dans des ſacs & à dos d'homme.

IIᵉ. Objection.

Les conceſſionnaires n'ont point fait de nouveaux travaux; ils n'ont fait que continuer ceux des propriétaires.

Les conceſſionnaires du Forez n'ont pas continué les travaux des propriétaires, puiſqu'il n'en exiſtoit point; ils n'ont extrait des charbons par aucuns des anciens trous; & ils n'ont exploité que des mines abandonnées depuis des ſiècles, par les propriétaires qui ont conſenti, par acte, à l'exercice de leur conceſſion. Les travaux qu'ils ont fait, & fait à neuf, ſont trois galeries d'écoulement qui exiſtent, ſept foſſes ou puits qui exiſtent auſſi, dont une de cent trente toiſes de profondeur; enfin, cinq machines à molettes, avec granges, écuries, logemens, &c. &c. Trois de ces machines ont été déchirées & volées pièce à pièce; deux ſont encore en place, l'une deſquelles a 52 pieds de diamètre. La confection de ces ouvrages eſt prouvée par le fait même, puiſqu'ils exiſtent, & par des procès verbaux & des plans authentiques qui ont été mis ſous les yeux du comité, en préſence de MM. les députés du Forez, à qui on a propoſé de les confier; ainſi, que les traités paſſés avec les propriétaires, & les quittances des indemnités qu'ils ont reçues.

IIIᵉ. Objection.

Les conceſſionnaires ſe preſſant de jouir, épuiſeront bien-tôt les mines, en forçant leur extraction.

Ou les charbons qu'ils extrairont, ſe conſommeront, ou ils ne ſe conſommeront pas. Dans le premier cas, ils étoient donc néceſſaires; dans le ſecond, les con-

ceffionnaires diminueront bientôt le nombre de leurs puits; car c'eft pour le vendre qu'ils tirent du charbon, & non pour le faire deffécher par l'action de l'air, ou par l'ardeur du foleil

IVe. OBJECTION.

On dit, & quelques perfonnes, dans l'efpoir de nuire aux conceffionnaires, foutiennent cette affertion, que les charbons étoient moins chers dans le Forez avant les établiffements de la conceffion, que le prix en a été augmenté fous fon régime, & qu'enfin il a été diminué d'après la fuppreffion de fes travaux.

Le produit des mines de Roche-la-Moliere, fituées entre Saint-Etienne & la Loire, eft prefqu'entièrement exporté par cette rivière. Le prix du charbon de Roche n'eft d'aucun intérêt pour la ville de Saint-Etienne, approvifionnée en vertu d'un privilège, par les mines de fon arrondiffement. Malgré cela, il eft convenable d'examiner, 1°. fi véritablement les conceffionnaires ont augmenté le prix du charbon; 2°. comment il eft poffible que les charbons ayent été donnés à meilleur marché depuis leur fpoliation.

Lors de l'extraction partielle des propriétaires, l'ufage avoit confacré la vente du charbon par *charge*; cette mefure inexacte étoit proportionnée à la force des mineurs qui traînoient dans des tanières mal dirigées, leurs facs remplis de charbon. *Une charge* évaluée de 60 à 70 livres pefant, fe vendoit 3 fols 6 deniers.

Les conceffionnaires, en établiffant une exploitation en grand, fupprimèrent l'ufage meurtrier des facs. Après avoir amélioré la qualité du charbon, par une extraction plus profonde, ils voulurent éviter toute difcuffion fur la quantité; ils adoptèrent une mefure étalonnée, *la benne*; elle contient 300 livres, c'eft-à-dire, beaucoup plus que trois fortes charges; & le charbon que contenoit cette *benne*, fut vendu 12 fols. Voilà comment la conceffion a augmenté le prix des charbons.

Il faut actuellement examiner comment il eſt poſſible que la ceſſation d'une grande exploitation les ait fait tomber à un prix inférieur.

Au mois de juillet 1789, les conceſſionnaires des mines de Roche-la-Molière commençoient à jouir de leurs longs & pénibles travaux; leurs galeries d'écoulement étoit terminées; à travers mille périls, l'intelligence s'étoit frayé un chemin au milieu des gouffres creuſés par l'inexpérience; des machines à mollettes, menées par des chevaux, extrayoient de 130 toiſes, de profondeur, un charbon de la meilleure qualité; on en avoit mis au jour pour 60 mille francs.

Les magaſins étoient remplis de bois, de fer, de cordages, de proviſions de tous genres; enfin, les conceſſionnaires avoient employé plus de cent mille écus, pour porter cet établiſſement au point où il étoit, lorſqu'un détachement, parti de Saint-Etienne, & dirigé par des gens aſſez connus, ſe transporta à Roche, chaſſa les entrepreneurs, & s'empara de tout ce qni leur appartenoit : chevaux, meubles, magaſins de tous genres, machines, tout fut volé, ainſi que les charbons extraits.

Certes, on concevra facilement comment ceux-là ont pu être donnés à bon marché; on concevra même comment, n'ayant aucune avance à faire, les particuliers ont pu maintenir le bas prix, pour fournir un argument contre les conceſſionnaires. Il ſeroit ſuperflu d'ajouter aucune réflexion à ce récit exact dans ſes détails, & qui prouve ce qu'il faut penſer de ces acuſations, à l'aide deſquelles on parviendroit à rendre odieuſes les entrepriſes les plus utiles à la ſociété.

Signé, MARTEL.

De l'Imprimerie des Frères CHAIGNIEAU, rue & aux petites Ecuries de Chartres.